

Clause de non-responsabilité: ceci est une traduction de travail d'un document initialement publié en langue anglaise. La version originale de ce document est disponible sur le site web de l'ECHA.

ECHA/PR/12/13
Contacts médias: [ECHA Press](#)

L'ECHA publie le premier rapport sur les substances CMR enregistrées ou notifiées après l'échéance de dépôt de 2010

Helsinki, le 4 juin 2012 – Le rapport *CMR substances from Annex VI of the CLP Regulation which are registered under REACH and/or notified under CLP* (« Substances CMR de l'annexe VI du règlement CLP enregistrées au titre de REACH et/ou notifiées au titre du CLP »), publié aujourd'hui par l'ECHA, présente une sélection des informations dont l'Agence disposait en avril 2012. Il offre également pour la première fois un aperçu des substances CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques) qui ont été enregistrées et/ou notifiées à ce jour.

Une analyse globale des données a été effectuée sur plus de 25 000 dossiers d'enregistrement et sur les trois millions et demi de notifications CLP qui ont été comparées aux numéros CE et CAS des quelque 1 100 substances CMR répertoriées à l'annexe VI du règlement CLP. Il ressort de cette comparaison provisoire que 60 pour cent des substances ont été soit enregistrées au titre du règlement REACH soit notifiées à l'inventaire C&L conformément au règlement CLP. Pour environ 40 pour cent des substances, aucune correspondance n'a pu être trouvée. Différentes raisons pourraient expliquer pourquoi 40 pour cent de CMR n'ont pas trouvé de correspondance. Par exemple, certaines substances de l'annexe VI sont très rares et il est peu probable de les retrouver sur le marché. D'autres ont été remplacées par des substances moins dangereuses.

L'ECHA estime que cette sélection n'offre pas une vision complète des CMR utilisées au sein de l'UE. L'agence prévoit d'analyser de manière détaillée les lacunes en matière d'information qui ont été mises en évidence par le rapport. La nouvelle analyse sera axée sur les substances classées CMR par le secteur lui-même et qui ne sont pourtant pas incluses à l'annexe VI du règlement CLP.

Informations complémentaires

CMR substances from Annex VI of the CLP Regulation which are registered under REACH and /or notified under CLP (« Substances CMR de l'annexe VI du règlement CLP enregistrées au titre de REACH et/ou notifiées au titre du CLP ») - Rapport, ECHA 2012

http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/cmr_report_en.pdf